

Maroc-France : Sécurité, migration... les enjeux majeurs des échanges entre Laftit et Retailleau

30.10.2024 Maroc-France : Sécurité, migration... les enjeux majeurs des échanges entre Laftit et Retailleau

Le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, a souligné, mardi à Rabat, le socle solide que représentent les composantes sécuritaires et migratoires dans la coopération bilatérale entre le Maroc et la France, fondée sur une vision commune des défis et des enjeux de sécurité et l'échange d'informations et d'expertises, particulièrement dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

S'exprimant lors d'un point de presse au terme de ses entretiens avec le ministre français de l'Intérieur, **Bruno Retailleau**, **Abdelouafi Laftit** a indiqué que cette réunion avait été l'occasion d'aborder des questions d'intérêt commun et les moyens de renforcer davantage la coopération, conformément aux ambitions et aspirations de **S.M. le Roi Mohammed VI**, que Dieu L'assiste, et de Son Excellence le Président de la République française, M. **Emmanuel Macron**, pour un «**partenariat d'exception renforcé**».

Concernant les questions migratoires et conformément à la déclaration relative au «Partenariat d'exception renforcé» signée par S.M. le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et Son Excellence le Président Emmanuel Macron, «nos départements respectifs contribueront à la construction de l'agenda global

incluant à la fois la facilitation des mobilités légales, la lutte contre l'immigration irrégulière et la coopération en matière de réadmission et de prévention des départs», a-t-il poursuivi. Il s'agit aussi, selon M. Laftit, du renforcement de la coordination entre les pays d'origine, de transit et de destination, sur la base du principe de la responsabilité partagée.

«Conformément à la même déclaration, nous avons convenu de consolider davantage la **coopération sécuritaire**, identifiée comme secteur stratégique susceptible de faire l'objet d'une attention renforcée et d'un effort plus important», a poursuivi le ministre. Il a relevé que «sur le sujet des mineurs marocains non accompagnés (MNA), Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a donné Ses Hautes Instructions pour le rapatriement des MNA dûment identifiés», rappelant qu'une équipe multidisciplinaire s'était déplacée en juin 2018 en France pour assister les autorités françaises et qu'un schéma de procédure pour le retour concerté des MNA a été signé, en décembre 2020, entre les ministères de la Justice des deux pays. À ce titre, le Maroc a préparé la logistique d'accueil appropriée à travers des centres de protection et de formation, a-t-il fait savoir.

M. Laftit a relevé, en outre, que la question des **Obligations de quitter le territoire français (OQTF)** faisait l'objet d'une attention particulière des deux parties, soulignant qu'elle était traitée dans le cadre de la responsabilité partagée. «De façon globale, le **Groupe migratoire mixte permanent Maroc-France**, qui se réunit régulièrement, permet de traiter toutes les questions connexes de manière fluide, dépassionnée et optimale», a-t-il précisé.

Le responsable marocain a fait observer que cette rencontre avait aussi permis de souligner la stratégie globale du Royaume contre le trafic de drogue et des substances psychotropes, fondée sur le triptyque lutte contre les réseaux de trafic, réduction de l'offre et renforcement de la coopération internationale. «Au niveau de la coopération

bilatérale, les **services de sécurité marocains et français** entretiennent une coopération pérenne et privilégiée, axée sur le démantèlement de ces réseaux», a-t-il conclu.

Pour sa part, le ministre français de l'Intérieur, **Bruno Retailleau** a affirmé que les **ministères de l'Intérieur du Maroc et de la France** ont posé un cadre de travail conjoint clair pour avancer ensemble sur les enjeux d'intérêt commun. Il a indiqué que les deux parties avaient convenu de collaborer ensemble sur ces enjeux à travers un cadre de rencontres et de travail permanent sur les questions migratoires (groupe mixte migratoire permanent), «qu'il nous faut utiliser pleinement». Il a relevé à cet égard que les deux parties allaient travailler sur une feuille de route bilatérale pour fixer des objectifs sur l'ensemble des enjeux d'intérêt commun.

En outre, le ministre français a assuré M. Laftit de son «plein engagement et de sa disponibilité à venir au **Maroc** autant que nécessaire pour poursuivre ces échanges dans la confiance et la transparence». «Nous avons échangé sur les trois enjeux majeurs auxquels le **Maroc** et la **France** sont confrontés et sur lesquels nous entendons travailler ensemble de façon résolue et approfondie», a-t-il dit. Il a d'autre part insisté sur l'importance de la coopération en matière de sécurité civile et de gestion des grands événements, rappelant la signature lundi de «deux accords importants en matière de **sécurité civile**, qui ouvrent la voie au renforcement de nos coopérations».

M. Retailleau a dans ce contexte remercié son homologue marocain pour les moyens mis à la disposition de la France pour contribuer à la sécurité des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. «Nous sommes prêts à partager notre expérience de gestion et de sécurisation de grands événements sportifs, en vue de la **Coupe d'Afrique des nations** que le Maroc accueillera en 2025, puis la **Coupe du monde de football de 2030**».

Ensuite, le ministre a évoqué les enjeux sécuritaires, marqués par une coopération dense et de très grande qualité par le biais de deux priorités principales : la coopération «fructueuse» en matière de lutte contre le terrorisme et de lutte contre le narcotrafic. En ce qui concerne les questions migratoires, le ministre a précisé que les deux pays disposaient d'un agenda global comprenant les mobilités légales et la lutte contre l'immigration irrégulière. «Nous avons un cadre de travail que nous souhaitons approfondir en matière de retours, de lutte contre les filières et de surveillance des frontières terrestres et maritimes».

Sur la question des réadmissions de ressortissants marocains en situation irrégulière, M. Retailleau a rappelé que «des procédures avec des délais et des éléments d'identification pour les personnes dont l'origine n'est pas documentée sont déjà en place, mais nous avons convenu de les améliorer pour raccourcir les délais et augmenter le nombre de personnes réadmissibles». Pour ce qui est de la surveillance des frontières, le ministre a mis en exergue les pressions migratoires auxquelles font face les deux pays et l'importance de surveiller les frontières terrestres et maritimes, ouvrant ainsi un potentiel important d'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Source

: <https://lematin.ma/nation/maroc-france-les-enjeux-majeurs-de-s-echanges-entre-laftit-et-retailleau/249494>